



Forum des Organisations de la Société Civile au Mali

RECOMMANDATIONS



**Atelier National de restitution
de l'Etude Conjointe
FECONG - REPAOC - Coordination SUD
sur la programmation du 10^{ème} Fonds
Européen de Développement (FED)**

Centre du Secteur Privé les 12 et 13 novembre 2009.

**Recommandations des organisations de la société civile
issues de l'atelier de restitution du rapport conjoint FECONG –
REPAOC – Coordination SUD
sur le 10^{ème} Fonds européen de développement**

12 – 13 novembre 2009

En adoptant de nombreuses conventions internationales, le Mali s'est engagé à promouvoir le respect des droits humains, civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et au développement et à tout mettre en œuvre pour que ces droits soient accessibles à tous. Il s'est également engagé à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement d'ici 2015, avec l'appui des partenaires économiques et financiers.

En signant l'Accord de Cotonou, le Mali, avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), et l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne, se sont engagés à respecter les deux principes fondamentaux sur lesquels repose cet accord :

*« - **L'égalité des partenaires et l'appropriation des stratégies de développement** : en vue de la réalisation des objectifs du partenariat, les Etats ACP déterminent, **en toute souveraineté**, les stratégies de développement de leurs économies et de leurs sociétés dans le respect des éléments essentiels visés à l'article 9; le partenariat encourage l'appropriation des stratégies de développement par les pays et populations concernés;*

*- **La participation**: outre l'Etat en tant que partenaire principal, le partenariat est ouvert à différents types d'autres acteurs, en vue de **favoriser la participation de toutes les couches de la société**, du secteur privé et des organisations de la société civile à la vie politique, économique sociale »¹.*

La Commission européenne est l'un des principaux partenaires techniques et financiers (PTF) du Mali. C'est pourquoi les ONG maliennes ont souhaité analyser la programmation du 10^{ème} FED au Mali, en partenariat avec leurs homologues français et d'Afrique de l'Ouest, et voir dans quelle mesure ces deux principes fondamentaux étaient mis en œuvre au Mali. Ces travaux ont fait l'objet d'un rapport conjoint FECONG – REPAOC – Coordination SUD, dont les principales conclusions et recommandations ont fait l'objet d'une restitution lors d'un atelier organisé sous l'égide du Forum des Organisations de la société civile (OSC) au Mali, à Bamako, les 12 et 13 novembre 2009.

Cet atelier visait, à partir des analyses et recommandations élaborées dans le cadre de ce rapport, à susciter un débat parmi les OSC maliennes, sur leurs attentes vis-à-vis de la coopération au développement de la Commission européenne au Mali, et à formuler des recommandations à l'égard du Gouvernement malien et de la Commission européenne, pour améliorer la qualité de l'aide communautaire.

Cet atelier s'inscrivait dans le cadre de la revue à mi-parcours du 10^{ème} FED, processus auquel les OSC maliennes doivent participer, en respect des principes

¹ Accord de Cotonou, article 2.

fondamentaux de l'Accord de Cotonou. Certaines des recommandations issues de cet atelier représentent donc les contributions des OSC maliennes à cette revue à mi-parcours. Les débats menés au cours de l'atelier ont soulevé des problèmes qui dépassent largement le cadre de la revue à mi-parcours. C'est pourquoi les organisations de la société civile ont formulé un certain nombre de recommandations qu'elles souhaitent voir mises en œuvre au Mali dans les mois à venir. Pour cela, elles demandent qu'un comité de suivi composé de représentants du Gouvernement, de la Délégation de la Commission européenne (DCE) et du Forum des OSC au Mali soit constitué d'ici la fin de l'année et adopte un calendrier opérationnel.

Les débats qui se sont tenus au cours de l'atelier ont mis en lumière les constats et considérations suivants :

- La participation des OSC maliennes au processus de programmation du 10^{ème} FED n'est pas satisfaisante. Elle n'a pas permis une véritable contribution des OSC maliennes à la définition des priorités de la stratégie de coopération de la CE ni des engagements pris par le Gouvernement malien.
- Les OSC maliennes regrettent que, malgré l'importance que revêt le développement de l'agriculture familiale pour le développement de leur pays, la programmation du 10^{ème} FED n'ait pas accordé la priorité au financement d'une telle politique.
- Les OSC maliennes considèrent que la gouvernance est fondamentale pour la démocratie et le développement du Mali. Elles ont constaté que la gouvernance devenait prépondérante dans la programmation du 10^{ème} FED au Mali. Elles déplorent cependant que, à travers la promotion de la gouvernance, la CE cherche à imposer des priorités européennes, au détriment de la lutte contre la pauvreté. Elles s'opposent à ce que la gestion des flux migratoires ou la mise en place d'un accord de partenariat économique deviennent de nouvelles conditionnalités de l'aide octroyée au Mali. De tels procédés sont contraires aux principes d'égalité des partenaires et d'appropriation de l'Accord de Cotonou.
- Les OSC maliennes se sont inquiétées que les modalités de la DCE liées à l'aide budgétaire au Mali ne permettent pas un vrai dialogue entre les acteurs et ne respectent pas la souveraineté de l'Etat malien sur la définition et la mise en œuvre de ses politiques publiques. En effet, elles ont constaté que les négociations pour la mise en œuvre de l'aide budgétaire étaient fermées, que le Parlement ne se prononçait pas sur les conditions et indicateurs attachés à l'aide budgétaire et que les OSC maliennes n'étaient pas impliquées dans la définition ni dans le suivi de ces conditions et indicateurs.

Quelques grands principes qui sous-tendent les recommandations du Forum des OSC au Mali

Le soutien aux secteurs sociaux de base, la promotion et le respect des droits humains, civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et au développement, en particulier des populations les plus vulnérables, qu'il s'agisse des enfants et des personnes handicapées, constituent des piliers fondamentaux de nos politiques publiques et de toute activité de coopération au développement dans notre pays.

Toute politique de coopération au développement doit donc être ciblée sur la lutte contre les processus d'exclusion et de marginalisation et la misère qui frappent les populations les plus pauvres. Elle doit répondre en premier lieu aux priorités et besoins exprimés par les populations.

[Tapez un texte]

La promotion et le respect des droits spécifiques des femmes et de l'égalité entre hommes et femmes au Mali constituent l'une de ces priorités qui doit être prise en compte de façon systématique dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques maliennes et des politiques de coopération au développement des partenaires techniques et financiers présents au Mali.

Recommandations du Forum des OSC au Mali

Ces recommandations sont portées par les OSC regroupées au sein du Forum des OSC au Mali.

✚ Recommandations à l'égard de la DCE sur la revue à mi-parcours du 10^{ème} FED au Mali

- Prendre les mesures nécessaires pour que les cadres des conditionnalités attachées à l'aide budgétaire octroyée par la Commission européenne et les indicateurs de performances soient rendus publics et figurent dans le DSP révisé.
- Contribuer à renforcer l'agriculture familiale moderne compte tenu de l'importance que l'agriculture peut avoir dans le développement économique de notre pays et des conséquences de la crise alimentaire au Mali. Les fonds de l'enveloppe B (26,3 millions €) visent à financer des actions d'urgence. Le développement de l'agriculture familiale étant une urgence au Mali, nous demandons à ce que ces fonds soient versés dans l'enveloppe A du Mali et affectés au soutien à l'agriculture familiale.
- Une enveloppe spécifique doit être mise en place à l'occasion de la revue à mi-parcours pour soutenir le secteur de l'éducation, en particulier le processus de transformation des écoles communautaires en écoles publiques dans les zones rurales. Au minimum, les fonds réservés, dans le secteur de concentration « Gouvernance », à la mise en place d'une politique migratoire au Mali (5 millions €), devront être réaffectés au soutien d'une telle politique. Ces fonds devront être complétés par une enveloppe additionnelle.

Ces recommandations devront être transmises au siège de la Commission européenne à Bruxelles par la DCE, comme celle-ci s'y est engagée au cours de l'atelier, et prises en compte dans les discussions sur la révision de l'enveloppe 10^{ème} FED du Mali.

- A l'issue des discussions prévues avec le siège fin novembre sur l'enveloppe 10^{ème} FED du Mali, la DCE rendra public un compte-rendu de ces discussions et de la façon dont les recommandations des OSC maliennes auront été prises en compte.
- Sur la base de ce compte-rendu et du projet de révision du DSP, une réunion sera organisée par le Gouvernement et la DCE avec le Forum des OSC au Mali pour débattre des propositions de chaque partie. Un compte-rendu de ces débats sera rendu public.

[Tapez un texte]

🇲🇱 **Recommandations sur le processus du FED au Mali à l'égard du Gouvernement et de la DCE**

- **Sur la transparence et l'accès à l'information**

- Il revient au Gouvernement et à la DCE, dans un souci de transparence et d'exercice de la démocratie, de produire et de diffuser largement des documents d'information détaillés sur l'Accord de Cotonou et le FED (modalités de programmation, de revues à mi-parcours, etc) pour tous les acteurs, très en amont des échéances prévues de dialogue et de concertation.
- Afin de renforcer les capacités de dialogue et de négociations des différents acteurs, la Confed et la DCE devraient mettre en place des formations sur l'Accord de Cotonou et sur le FED à l'adresse des principaux acteurs du développement (administrations, Forum des OSC au Mali, Parlement, collectivités territoriales, secteur privé).
- Le droit à l'information doit être respecté. L'accès aux documents officiels relatifs à l'aide communautaire doit être facilité par le Gouvernement et la DCE. Plus largement, l'accès à l'information sur les enjeux et politiques de développement ou sur les relations avec les partenaires techniques et financiers du pays doit également être facilité.
- Le DSP doit être adopté par le Parlement malien ainsi que les conclusions / recommandations des revues à mi-parcours et en fin de parcours.

- **Sur la participation des organisations de la société civile malienne aux différentes étapes de programmation et mise en œuvre du FED**

- La DCE devrait appuyer la mise en place d'un cadre de concertation formalisé sur les politiques publiques de développement, qui associe les représentants des OSC à l'ensemble des étapes de ces politiques et incite PTF et Gouvernement à rendre compte régulièrement au Forum des OSC au Mali et, plus largement, à l'ensemble des citoyens.
- La participation du Forum des OSC au Mali aux différentes étapes du cycle du FED devra s'inscrire dans ce cadre. Les modalités suivantes devront être formellement instaurées et respectées :
 - Pour toute concertation des organisations de la société civile malienne, **le Forum des OSC au Mali** devra être saisi officiellement. C'est ce Forum qui désignera ses représentants aux différentes étapes de participation et coordonnera leurs contributions.
 - Les **moyens nécessaires pour le déplacement de ces représentants** vers le lieu de consultation devront être mobilisés par les partenaires techniques et financiers et le Gouvernement malien, afin de garantir la participation de représentants issus des différentes régions lorsque le Forum des OSC au Mali l'estime nécessaire.
 - **Les finalités et les règles du jeu sont clairement énoncées dès le lancement d'un processus de participation** : il est précisé s'il s'agit

[Tapez un texte]

d'une consultation ou d'une négociation, de recueillir l'analyse des populations sur leur situation ou sur des propositions d'action.

- Dans ce cadre, un **mandat clair est défini et partagé, assorti d'objectifs précis** validés avec le Forum des OSC au Mali.
 - **Les procédures du dialogue sont claires, réalistes et cohérentes avec les finalités** : en termes de temps, des personnes consultées, d'information préalable et de mode d'animation.
 - Un **calendrier précis du processus de participation** est communiqué, qui est stable et prévisible et donne suffisamment de temps au Forum des OSC au Mali pour se préparer.
 - Le Secrétariat permanent du Forum des OSC au Mali est **informé suffisamment à l'avance de l'ordre du jour** pour préparer ses analyses et consulter ses membres.
 - **Tous les documents et les informations nécessaires sont diffusés suffisamment à l'avance au Secrétariat Permanent du Forum des OSC au Mali** pour que les OSC puissent préparer convenablement leurs contributions.
 - **Un réel débat** a lieu sur des préoccupations communes, qui permet de négocier, de défendre des intérêts communs ou de revendiquer des droits qui sont menacés.
 - L'animation et la synthèse des débats sont réalisées par des **personnalités indépendantes** et les conclusions de chacune des étapes sont **rendues publiques**.
 - les **arbitrages politiques** pris suite aux consultations sont **rendus publics et argumentés**.
 - A l'issue de chaque consultation / concertation, **une évaluation indépendante de la participation des OSC et de sa qualité** devra être réalisée. Elle devra être conjointe (Gouvernement, DCE, Forum des OSC au Mali). Les recommandations qui en ressortiront devront être prises en compte dans les consultations / concertations futures.
- Les concertations du Forum des OSC au Mali doivent être organisées au minimum lors de la programmation initiale du FED, sa revue à mi-parcours, sa revue en fin de parcours, ainsi qu'à chaque révision de l'Accord de Cotonou.
 - Ces concertations devront obligatoirement faire l'objet d'une évaluation de la participation du Forum des OSC au Mali.
- **Sur la gouvernance**
- Le Gouvernement et la DCE devraient apporter leur soutien aux processus de réflexion et aux initiatives citoyennes maliennes sur la gouvernance.

[Tapez un texte]

- Le Gouvernement et la DCE devraient prendre en compte dans leur approche de la gouvernance les analyses et recommandations issues de ces initiatives.
- Le profil de gouvernance élaboré par la Commission européenne doit être rendu public et doit être révisé. Sa révision doit impliquer le Forum des OSC au Mali, ainsi que le Parlement, les collectivités territoriales et le secteur privé. Les engagements que prendra l'Etat malien doivent faire l'objet d'une concertation avec le Forum des OSC au Mali, le secteur privé et les collectivités territoriales et être adoptés par le Parlement.
- Les priorités européennes, telles que la gestion des flux migratoires, la négociation d'accords commerciaux ne doivent pas être financées par le FED. Les financements alloués à la mise en place d'une politique migratoire au Mali ou à la mise en œuvre d'un APE doivent être réaffectés sur les priorités maliennes, telles que l'agriculture et l'éducation.

- **Sur l'aide budgétaire globale**

Afin de ne pas affaiblir les acteurs nationaux, en particulier le Parlement et les OSC maliennes, et de renforcer la transparence de l'aide, le Gouvernement malien et la DCE devraient :

- Veiller à améliorer la transparence dans les négociations sur l'aide budgétaire, en incluant le Forum des OSC au Mali dans l'élaboration du cadre des conditionnalités et des indicateurs attachés à l'aide budgétaire.
- Garantir l'adoption par le Parlement malien du cadre de conditionnalités appliqué à l'appui budgétaire négocié par le Gouvernement avec les PTF, y compris la DCE.
- Associer le Forum des OSC au Mali, ainsi que toutes les parties prenantes concernées (collectivités territoriales et secteur privé), au suivi et à l'évaluation de l'aide budgétaire.
- Financer systématiquement l'évaluation de l'impact de l'aide budgétaire sur les populations marginalisées, en particulier en-dehors de la capitale et dans les régions les plus isolées.
- Assurer l'articulation entre le Document de stratégie régional (DSR) et le document de stratégie pays.
- Assurer l'accès à l'information sur la programmation, la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie de coopération CE - Afrique de l'Ouest.
- Mettre en place un cadre de concertation avec les OSC ouest-africaines sur le processus des DSR.

Recommandations à l'égard de la Commission européenne

- Le mécanisme de la tranche incitative doit être revu en profondeur afin qu'il ne crée pas de nouvelles conditionnalités économiques ou géopolitiques répondant à des priorités européennes.

[Tapez un texte]

Recommandations à l'égard du Parlement malien

- Le Parlement doit utiliser tous les moyens dont il dispose (consultations publiques, instauration d'une délégation à l'aide internationale, missions d'information,...) pour exercer son rôle de contrôle de l'action gouvernementale sur les négociations liées à l'aide internationale.
- Les parlementaires maliens siégeant dans l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE devraient faire des rapports et organiser des réunions de consultation des parlementaires en amont et en aval des réunions de l'Assemblée.
- Les parlementaires maliens participant à l'Assemblée parlementaire paritaire devraient organiser des réunions de concertation avec le Forum des OSC au Mali sur l'agenda de l'Assemblée, sur leurs positions et les conclusions de l'Assemblée parlementaire paritaire.

Engagements du Forum des OSC au Mali

Le Forum des OSC au Mali s'engage à :

- Elaborer ses propres critères de gouvernance et son profil de gouvernance pour le Mali. Ceci afin de contribuer activement au débat sur la gouvernance, proposer une vision alternative à celle de la Commission européenne qui soit ancrée dans les réalités maliennes.
- S'investir dans le débat sur la question des migrations et de leur rôle dans le développement du Mali.
- Poursuivre la réalisation d'études sur la programmation et la mise en œuvre des différentes coopérations présentes au Mali.
- Commanditer une étude sur la cohérence des interventions des PTF et la mise en œuvre de la Stratégie commune d'assistance pays (SCAP).
- Elaborer des indicateurs de mesure de l'effectivité de l'égalité entre le Mali et la CE dans les négociations pour la programmation, la mise en œuvre et l'évaluation du FED.
- Améliorer l'accès à l'information de tous les membres du Forum des OSC au Mali afin d'assurer leur participation active dans les espaces de dialogue.
- Développer les réseaux régionaux et internationaux du Forum des OSC au Mali.
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'atelier à travers un comité de suivi à mettre en place par le Forum des OSC au Mali et du processus du 10^{ème} FED.

[Tapez un texte]